

**AUTORISATION POUR L'USAGE DE PHOTOGRAPHIES
DANS LE CADRE DES ACTIVITES SCOLAIRES**

L'utilisation par un établissement scolaire de photographies prises au cours des activités pédagogiques, sorties, projets... nécessite une autorisation préalable.

Ces photographies (et/ou vidéos) pourront être diffusées :

- Pour un usage collectif dans les classes des élèves enregistrés
- Pour des usages de communication externe de l'institution
- Pour d'autres usages institutionnels à vocation éducative, de formation ou de recherche
- En ligne : site internet et réseaux sociaux de l'établissement
- Sur un support papier : flyers, documentation...

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

Les photographies ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

Je, soussigné.....

Elève de la classe de

- **Donne mon accord pour la fixation et l'utilisation**, sans aucune contrepartie financière, de mon image pour les modes d'exploitation ci-dessus désignés.
- **Donne notre accord pour la fixation et l'utilisation**, sans aucune contrepartie financière, de mon image pour les modes d'exploitation ci-dessus désignés avec les réserves suivantes :
 - Floutage du visage^(*)
 - Image de groupe exclusivement^(*)
 - Pas de mention du nom^(*)
 - Pas de mention du prénom^(*)
- **Refuse** d'être photographié ou filmé dans le cadre des activités scolaires.

Date : Signature